

République Française  
Département des Vosges  
**LÉPANGES-SUR-VOLOGNE**

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 15 octobre 2019**

**en exercice:** 13

L'an deux mille dix-neuf et le quinze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 07 octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET.

**Présents :** 11

**Votants:** 12

**Sont présents:** Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Christine PIERSON, Jean-Paul JACQUOT, Anne-Marie FREUDENBERGER

**Représentés:** Joël FLUCK

**Excuses:** Jean FOUCHÉ

**Secrétaire de séance:** Monique AMET

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 08 juillet 2019.

Madame le Maire informe que les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

- Indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

Ils seront traités lorsque toutes les informations nécessaires seront transmises par le Centre de Gestion des Vosges.

**DE 2019 058: DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	7560.00	
6281	Concours divers (cotisations)	-8060.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2031	Frais d'études	7560.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		7560.00
<b>TOTAL :</b>		<b>7560.00</b>	<b>7560.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>7560.00</b>	<b>7560.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision budgétaire modificative.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

**DE 2019 059: DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET EAU**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
658	Charges diverses de gestion courante	-151.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	151.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	10000.00	
2315 - 20	Installat°, matériel et outillage techni	-10000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision budgétaire modificative.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2019 060: RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT PEFC GRAND EST**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de renouveler son engagement, pour l'ensemble des forêts que la commune de LÉPANGES SUR VOLOGNE possède en région GRAND EST au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans. Cet engagement est reconduit tacitement, sauf dénonciation par le contributeur au moins 3 mois avant la date d'expiration ;

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2019 061: EFFACEMENT DE DETTES**

Madame le Maire fait part du courrier du comptable public concernant un effacement de dettes.

Par ordonnance, le juge du Tribunal d'Instance d'Epinal a homologué le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un abonné du service des eaux de LÉPANGES SUR VOLOGNE. Cette décision entraîne l'effacement de la dette d'un montant de 79.70 € sur l'année 2013. Cette somme sera mandatée à l'article 6542 du budget Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE cette décision.

Pour : 10, Contre : 1, Abstention : 1

### **DE 2019 062: MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE BRUYÈRES**

Madame le Maire s'exprime comme suit :

La commune de LÉPANGES SUR VOLOGNE :

- constatant l'érosion progressive des services publics dans un territoire rural fortement défavorisé ;
- considérant que cette évolution porte atteinte à la qualité de vie à laquelle ses habitants sont attachés ;

- prenant acte du projet de suppression des services fiscaux dans le département des Vosges, et plus précisément celle de la perception de Bruyères ;
- considérant que cette réforme obligera les usagers à se déplacer à la perception de Gérardmer pour bénéficier des mêmes services offerts au plan local.

La commune de LÉPANGES SUR VOLOGNE tient à exprimer son profond mécontentement sur ce projet de réforme qui :

- pénalisera fortement les familles modestes au niveau des déplacements supplémentaires induits ;
- rend le message du gouvernement sur le développement des circuits courts et des économies d'énergie inaudible ;

Et elle demande en conséquence au gouvernement de retirer ce projet et de maintenir sur place la totalité des personnels de la perception de Bruyères.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adopter la motion présentée par Madame le Maire telle qu'elle est exposée ci-dessus.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

## **Affaires diverses**

### **1. Affouages**

Les inscriptions sont clôturées depuis le 15 octobre 2019. Pour cette année, il y a 16 inscrits. Les parcelles retenues sont la 54 et la 1. Les lots seront définis prochainement.

Pour information, le bostryche s'est installé au Champ des Aulnes.

### **2. Travaux RD44**

La CCB2V assure la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'assainissement. Le Conseil Départemental des Vosges assure la maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la chaussée.

La commune a été avertie en juin qu'elle devait prendre en charge financièrement une partie des travaux pour un montant de 54 606.60 € TTC. La commune ne comprend pas car elle n'est pas à l'origine de la dégradation de la voirie et n'a pas prévu la réalisation de ces travaux au budget, voté en avril.

Après un courrier argumenté, deux nouveaux devis ont été transmis en septembre pour des montants de 12 951 € TTC relatif à la remise à niveau des grilles d'avaloir et 7 770 € TTC relatif à la remise à niveau des bouches à clés.

Au vu de ces nouvelles propositions, des questions sont restées sans réponse. De ce fait, la commune refuse d'acter les devis en l'état.

### **3. Autres travaux prévus**

De nouveaux candélabres seront installés au HLM Le Gai Champ.

Concernant la réfection des chemins communaux des Aulnes, des Bolottes et de Moinstot, les travaux débiteront théoriquement à la fin du mois.

La commune projette de remettre en état la rue des Bains et le chemin du Faing Vairel en 2020.

### **4. Demandes particulières**

La directrice de l'école maternelle demande à planter une haie à proximité immédiate de l'école. Le Conseil municipal ne valide pas ce projet.

M. FILALI, locataire actuel de la déchèterie, demande à en devenir propriétaire.

### **5. Plan de Prévention des Risques "inondations"**

L'enquête publique se déroulera du 21/10/2019 au 27/11/2019.

Le dossier est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur sera disponible suivant le planning ci-dessous :

- Granges-Autmonzey
  - Jeudi 24 octobre 2019 de 9H00 à 12H00
  - Vendredi 22 novembre 2019 de 14H00 à 17H00
- Docelles
  - Lundi 4 novembre 2019 de 16H00 à 18H00
- Jarménil
  - Vendredi 8 novembre 2019 de 13H30 à 16H00
- Xonrupt-Longemer
  - Mardi 29 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

## **6. Rues et numérotation des habitations**

Les panneaux de la rue des Bains et les numéros d'habitations manquants, confirmés en mairie, seront commandés prochainement.

## **7. Entretien du cimetière**

Nettoyé par l'agent communal Dominique pendant presque 1 mois , des administrés se sont proposés pour apporter leur aide. Madame le Maire propose de mettre en place une matinée de nettoyage au démarrage du printemps.

## **8. Bulletin municipal**

La commission communication se réunira mardi 22 octobre 2019 à 20H30 pour lancer l'élaboration du bulletin municipal.

## **9. Entretien des haies**

Certains riverains se plaignent des haies imposantes qui débordent sur les trottoirs et empêchent la circulation des piétons.

Pour rappel, les propriétaires et les locataires sont en charge de l'entretien des trottoirs au droit des habitations et de l'enlèvement des végétaux et de la neige. Les déchets ne doivent pas être jetés sur la voie publique. Le passage doit être accessible aux piétons.

## **10. Borne pour véhicule électrique sur la commune**

M. JACQUOT informe qu'il a dû dépanner un conducteur équipé d'une voiture électrique. Il demande s'il est possible d'installer une borne de recharge sur la commune.

Madame le Maire répond que la CCB2V a pour projet d'en installer sur différentes communes du territoire. Affaire à suivre.

Séance levée à 21H45